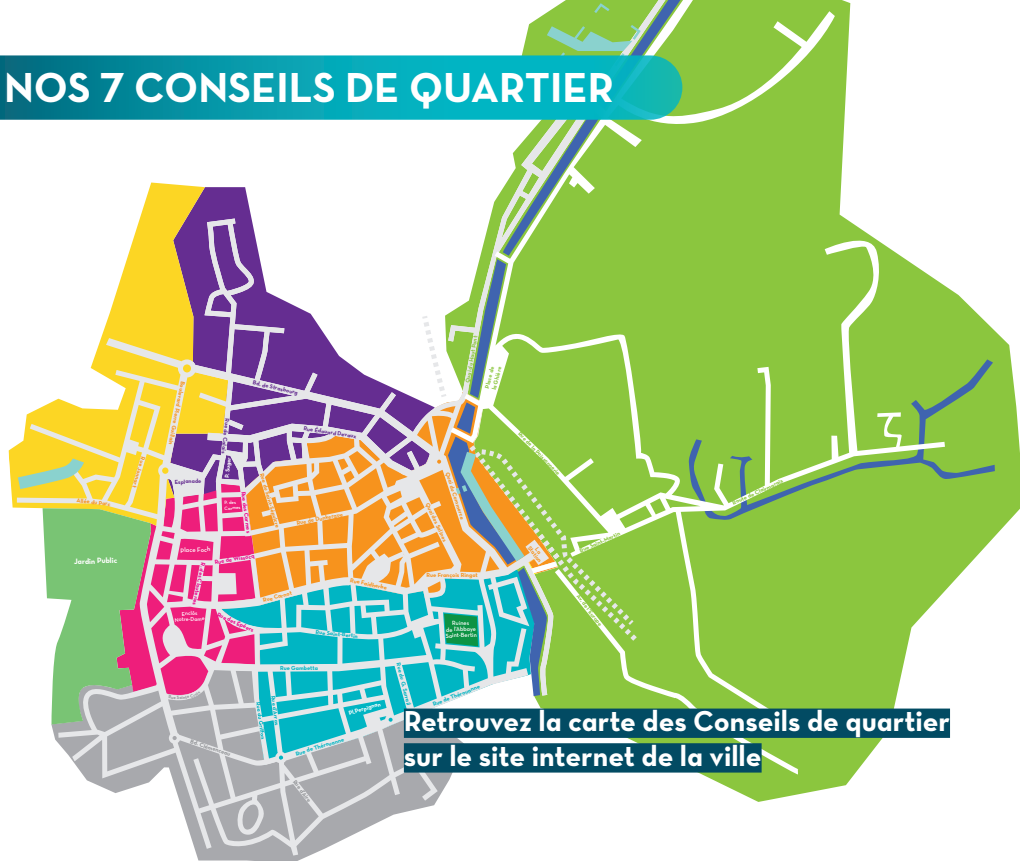


NOS 7 CONSEILS DE QUARTIER



Retrouvez la carte des Conseils de quartier sur le site internet de la ville

LAENNEC/ESPLANADE

Lundi 14 septembre - 19h00

Maison de quartier Laënnec

SAINT-OMER SUD

Mardi 15 septembre - 18h30

Maison de quartier Saint-Exupéry

CENTRE-VILLE

vendredi 18 septembre - 18h00

Maison de quartier Mathurin

BACHELIN/SUGER

Lundi 21 septembre - 18h30

Salle Jean-Jacques Delvaux

Mairie de Saint-Omer

LE CALENDRIER

CŒUR DE VILLE

Mercredi 23 septembre - 18h30

Salle Jean-Jacques Delvaux

Mairie de Saint-Omer

PERPIGNAN/SAINT-BERTIN

Jeudi 24 septembre - 18h30

Maison de quartier Perpignan

FAUBOURGS/MARAIS

Lundi 28 septembre - 18h15

Maison de quartier Diderot

Le port du masque est obligatoire. Merci de vous munir de votre propre stylo.

Ville de Saint-Omer

CONSEILS DE QUARTIER

VILLE DE SAINT-OMER

J'❤️ ma ville...

JE PARTICIPE !



RENOUVELLEMENT SEPTEMBRE 2020

Rejoignez-nous dès aujourd'hui en nous contactant :
MAIRIE DE SAINT-OMER - Service Démocratie de Proximité
proximite@ville-saint-omer.fr

LE MOT DU MAIRE



Chères Audomaroises, Chers Audomarois,

En septembre 2020, nous allons procéder au renouvellement des Conseils de quartier, l'un des outils phares de notre politique de proximité.

Créés de manière volontaire, ils réunissent des habitants qui souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier et qui disposent d'un budget participatif pour mener des projets locaux. Ces dernières années de nombreuses actions concourant à l'amélioration du cadre de vie ont pu ainsi être réalisées sur l'ensemble de la Ville.

Nos Conseils de quartier sont des lieux d'action et d'échanges au sein desquels les habitants et la municipalité partagent de l'information, établissent ensemble des diagnostics et coconstruisent des projets.

Animé par la volonté de renforcer les Conseils de quartier et d'associer toujours plus les Audomarois dans la gestion des affaires de la commune, le Conseil municipal a approuvé en juillet 2020 la révision de la Charte des Conseils de quartier. Fruit d'une concertation menée avec chaque Conseil de quartier cette charte permet :

- D'assurer une meilleure représentativité de l'ensemble des Audomarois, en augmentant le nombre de membres des Conseils de quartier et en créant un collège des moins de 35 ans
- De garantir la présidence des Conseils de quartier à un habitant qui ne soit pas élu au Conseil municipal
- De conforter les moyens alloués à chaque Conseil de quartier

Je vous invite donc à profiter de la chance de pouvoir intégrer un Conseil de quartier.

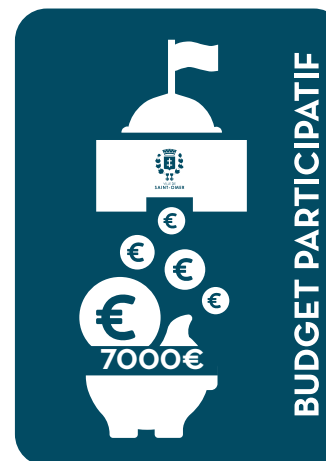
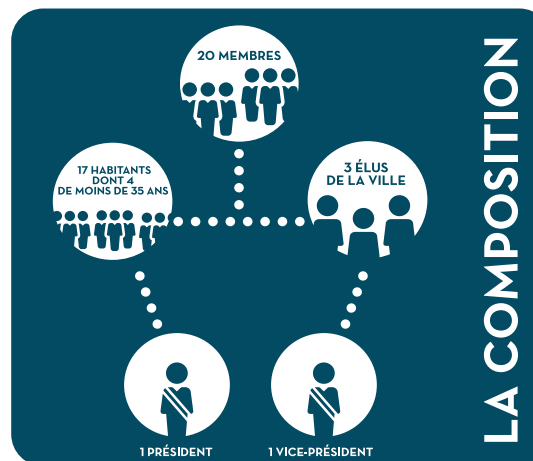
François DECOSTER

Maire de Saint-Omer



La charte des Conseils de Quartier est consultable sur le site internet de la ville : www.ville-saint-omer.fr/Participative

BON À SAVOIR



QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER ?



Engagés pour deux ans, les conseillers de quartier sont chargés, en partenariat avec la Municipalité et les services de la Ville, de faire des propositions et de mener des projets destinés à améliorer le cadre de vie. Pour ce faire, ils disposent d'un budget participatif et d'une journée citoyenne.

Les 7 Conseils de quartier sont composés de 20 membres maximum (dont 3 élus de la municipalité). La présidence du Conseil de quartier est assurée par un habitant qui ne soit pas élu du Conseil municipal, accompagné d'un Vice-président issu des élus de la Municipalité.

Chaque Conseil de quartier définit le rythme de ses réunions (en moyenne une fois par mois).

Les Conseils sont ouverts à tous les citoyens majeurs de la Ville de Saint-Omer. Pour proposer votre candidature, il vous suffira de vous présenter à la réunion d'installation de votre Conseil. Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles, un tirage au sort sera effectué.

LE BUDGET PARTICIPATIF C'EST QUOI ?

La Ville de Saint-Omer a fait le choix d'impliquer directement les Audomarois dans la vie de la collectivité en leur allouant une partie du budget de la Ville, au travers ce que l'on appelle les budgets participatifs : chaque Conseil de quartier se voit attribuer 7 000€ par an pour mener des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du quotidien dans le quartier (exemples : achats de bancs, jeux pour enfants, espaces de nature...).

Ce dispositif est donc une opportunité pour les Audomarois de s'investir dans la participation citoyenne et de mieux comprendre l'action publique de leur commune.